



Paris, le 11 mars 2019

CONSULTATION PUBLIQUE N°2019-002 DU 7 FÉVRIER 2019 RELATIVE À L'ANALYSE DES PLANS DÉCENNAUX DE DÉVELOPPEMENT DE GRTGAZ ET TERÉGA

A titre liminaire, ENI attire l'attention de la CRE sur les incertitudes préoccupantes relatives aux orientations politiques du gaz, et qui semblent ne pas tenir compte de plusieurs paramètres tels que la conjoncture économique, le dimensionnement existant du réseau d'infrastructures et des opportunités économiques sous-jacentes tant en France qu'en Europe (amortissement des investissements, capacités d'échange avec les pays voisins).

D'autre part, aucun des scénarii présentés par les GRT soumis à cette consultation ne prévoit une hausse de la consommation de gaz par rapport à 2017.

Pour ces raisons, il nous paraît prudent de ne pas engager d'investissements structurants qui pourraient se révéler être des coûts échoués.

Question 1 : Les modalités actuelles de consultation du marché par les GRT vous donnent-elles satisfaction ?

Eni considère que les modalités actuelles de consultation du marché par les GRT sont satisfaisantes et permettent aux différents acteurs de l'énergie d'interagir sur le sujet.

Question 2 : Quelle est votre analyse concernant les prévisions de consommation présentées par les GRT dans le bilan prévisionnel pluriannuel et les plans à dix ans des GRT ?

Au regard de la faible visibilité sur la stratégie gazière de l'Europe et de la France à moyen et long termes, Eni considère important que les scénarii retenus par les GRT soient cohérents avec ceux utilisés au niveau national pour l'exercice de PPE et au niveau européen par l'ENTSOG.

Eni prend note de la prise en compte à la fois de l'évolution de la consommation de gaz moyenne et de la consommation de gaz à la pointe. En l'occurrence, dans les scénarii envisagés ici, aucune évolution à la hausse de la consommation en volume ni en pointe ne semble nécessiter de nouveaux investissements structurants. Elle considère toutefois que les modalités de calcul de la consommation de pointe en France devraient être alignées sur celles utilisées dans la majorité des autres pays européens, soit un risque 5%.

Question 3 : Quelle est votre analyse des prévisions d'injection de gaz d'origine renouvelable présentées par les GRT dans leurs plans à dix ans ?

Eni observe que les hypothèses d'injection de gaz d'origine renouvelable dans les réseaux sont très contrastées entre les différents scénarii. Ces données semblent souvent traduire davantage le gisement de gaz renouvelable exploitable que la réalité économique et politique sur le développement de cette filière.

Compte tenu des fortes incertitudes sur le développement de cette filière, les prévisions des GRT devraient davantage être en ligne avec l'objectif de la PPE. Eni partage ainsi la position de la CRE sur le fait que les scénarios autres que le scénario rouge semblent très peu réalistes.

Par ailleurs, dans ce contexte d'incertitudes, Eni considère que les gestionnaires de réseaux devront avoir une approche très pragmatique et au cas par cas dans leur politique de renforcement des réseaux pour répondre à une demande exprimée et solvable.

Eni partage également la prudence des GRT sur le potentiel de développement du Power to Gas

Question 4 : Avez-vous des observations sur le niveau des capacités d'entrée et de sortie ?



Eni considère que le marché français est bien interconnecté et ne nécessite pas, à ce stade, de nouveaux développements. Compte tenu des incertitudes pesant sur le devenir du gaz à moyen et long termes, il sera impératif de valider tout besoin futur de développement de nouvelles capacités par une procédure d'appel au marché.

Question 5 : Avez-vous des observations sur les projets en cours ou à l'étude ?

De manière générale, Eni rejoint l'analyse de la CRE sur le fait que les projets d'investissement réseaux doivent répondre à des critères de pertinence économique avec une évaluation cout/bénéfice solide des besoins et des engagements de long terme du marché pour éviter les couts échoués.

A ce titre Eni partage l'analyse de la CRE concernant les projets STEP et MidCat qui ne devraient être développés que dans le cadre d'open seasons validant le besoin du marché par des engagements à long terme. Ces règles devront s'appliquer également aux développements des infrastructures adjacentes, terminaux méthaniers ou stockages.

Eni est également favorable à la décision de la CRE concernant le projet de capacités rebours physiques vers l'Allemagne et de désodorisation décentralisée.

S'agissant de l'injection du gaz d'origine renouvelable, les gestionnaires de réseau devront faire évoluer les réseaux en cohérence avec la trajectoire de la PPE pour intégrer le biogaz. Dans ce contexte, Eni est favorable sur le principe aux projets de rebours visant à faciliter l'injection du biogaz mais laisse le soin à la CRE de veiller à la maîtrise des coûts nécessaires au développement du biogaz et à la réalisation d'une étude cout/bénéfice en amont de chaque projet de rebours.

Question 6 : Avez-vous d'autres remarques

Eni n'a pas d'autres remarques à formuler.